

Publication des éléments liés à l'indemnité à verser, en cas de cessation de ses fonctions, à Monsieur Christophe Kullmann, directeur général, conformément aux dispositions des articles L. 225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce

A la suite du changement de mode d'administration et de direction de la société Foncière des Régions, approuvé par l'assemblée générale du 31 janvier 2011, le Conseil d'administration du même jour a nommé Monsieur Christophe Kullmann, ancien Président du Directoire, en qualité de Directeur Général, pour une durée de 4 ans.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a réitéré le bénéfice et les modalités de l'indemnité qui pourrait lui être versée en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'un départ contraint lié à un changement de stratégie ou de contrôle, au sens des dispositions des II et III de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

La réitération de cet engagement par le Conseil d'administration de même que la précédente décision du Conseil de Surveillance seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Le montant et les conditions d'octroi de cette indemnité ont déjà fait l'objet d'un communiqué en date du 17 août 2010.

A propos de Foncière des Régions

Foncière des Régions, foncière partenaire

Foncière des Régions est une société immobilière cotée de référence qui dispose de caractéristiques uniques :

- une foncière à dominante bureaux
- le partenaire immobilier des grandes entreprises (France Télécom, EDF, Accor, Dassault Systèmes, Suez Environnement, Telecom Italia, ...)
- une forte visibilité des revenus locatifs
- une stratégie d'amélioration continue du patrimoine (qualité et efficacité des actifs, performance environnementale...).

Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC), Foncière des Régions déploie avec succès son business model de Foncière partenaire dans d'autres secteurs d'activités (murs d'exploitation, logistique).

Chiffres clés à fin juin 2010

- 8,6 Md€ de patrimoine (part du groupe)
- 337 collaborateurs en France

Pour en savoir plus : www.foncieredesregions.fr